

Le Chapitre

Nous pouvons admirer sur le pignon de cette vaste demeure, qui doit son nom au fait qu'elle occupe l'emplacement de la première église de Précigné et de la grange dîmière des moines du chapitre de Saint Martin de Tours dont elle dépendait directement, de beaux vestiges architecturaux tels les contreforts et les arcades romanes.

Cette église fut adjugée comme bien national au sieur François Lefebvre le 18 février 1793 et changea alors de destination, comme l'exigeait l'acte de vente.

Selon la tradition, rapportée par l'abbé Calendini, historien local qui a laissé son nom à une rue de notre village, Saint Martin, passant, lors de sa campagne d'évangélisation, par la villa Priscinus, aurait lui-même fondé une chapelle en ces lieux, autour de laquelle serait né le village de Précigné. Il faudrait donc, selon cette théorie, admettre que l'église primitive remonterait au 4^{ème} siècle de notre ère. Aucun

acte ne vient, hélas, étayer cette supposition. Cependant, nous avons vu précédemment qu'il était attesté que Saint Menelé enfant venait, au 7^{ème} siècle, y faire ses dévotions. Quoi qu'il en soit, nous pouvons affirmer avec certitude grâce à d'anciens actes, d'une part, que ce lieu de culte, dont l'existence est bien antérieure à Saint Pierre, fut la première église de notre village et d'autre part qu'il relevait directement de l'autorité des moines du chapitre Saint Martin de Tours.

La très riche histoire de la paroisse Saint Martin, qui abrita jadis les baptêmes, mariages et sépultures de tant de Précignéens, comme l'attestent ses registres paroissiaux, méritait d'être étudiée en détails. Cela fut fait en 1999 dans l'ouvrage « Précigné, toute une histoire », déjà cité, auquel on se référera pour plus de précisions.

Toutefois, nous ne résistons pas au plaisir de rapporter une anecdote mentionnée par le juge Pillerault, historien du 19^{ème} siècle que nous avons évoqué auparavant. Il nous dit « qu'en 1649, à l'occasion de la venue de l'archiprêtre, certains paroissiens se plaignirent que le chapelain Lochery, titulaire de la chapelle Saint Jacques en l'église Saint Martin de Précigné, se rendait régulièrement en ce lieu de culte revêtu d'habits de soldat. Ordre fut donné au curé desservant de lui refuser l'entrée de l'église tant qu'il ne viendrait pas décentement vêtu en soutane et surplis. »

Notre chapelain aurait-il éprouvé quelques regrets de ne pas appartenir à l'ordre des Templiers, ces « moines-soldats » qui occupaient la Commanderie voisine, ou bien sa vocation de prêtre était-elle si tiède qu'il aurait préféré appartenir à l'armée royale ? C'est une question qui restera à jamais sans réponse !

